



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 21.09.2015.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;
M. Freddy BAELEN Mme Chantal BERTOUILLE et M. Didier VANDESKELDE, Echevins ;
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Mme Alice LEEUWERCK,
MM. Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. André
GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS,
Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, M. Eric DEVOS, Mme Charlotte
GRUSON, MM. Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT, Mmes Fabienne COPPIN et
Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT et Monsieur Luc DE GEEST, Echevins, sont excusés.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.25 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 11.09.2015.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

ACTION – M.R. – PS.-ECOLO

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, souhaite remercier Monsieur Vincent
BATAILLE, Conseiller Communal, titulaire du plus grand nombre de mandats dans la région,
d'avoir récemment mis la commune en évidence dans la presse locale.

**18^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Décision du Conseil
d'Administration 06.06.2012 (2^{ème} objet). Désignation du réviseur d'entreprises.
Ratification. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**19^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Décision du Conseil
d'Administration 07.09.2015 (6^{ème} objet b). Avenant au contrat du réviseur
d'entreprises. Ratification. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Madame Charlotte GRUSON, Conseillère Communale, entre en séance.

Monsieur le Président invite Monsieur Ludovic CLAREBOUT, expert-comptable, conseil fiscal auprès du bureau DEKEGELEER S.P.R.L., et Monsieur Philippe BERIOT, du Cabinet de réviseur d'entreprise Beriot & Partners, à exposer la situation financière de la régie communale autonome (R.C.A.) dénommée « régie foncière ».

Monsieur Ludovic CLAREBOUT présente, à l'aide de slides, la situation comptable de la régie.



Le Bilan de votre Année
2012

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2012	2011	Évolution
Chiffre d'affaires	4.265 €	3.819 €	+446 € +11,68%
Achats consommés	0 €	0 €	0 €
Marge commerciale	4.265 €	3.819 €	+446 € +11,68%
Charges de fonctionnement	-37.480 €	-10.964 €	-26.516 € -241,85%
Rémunérations Dirigeant(s)	0 €	0 €	0 €
Rémunérations du personnel	0 €	0 €	0 €
Dotations aux amortissements	-41.615 €	-6.557 €	-35.058 €
Autres charges d'exploitation	4.381 €	-381 €	+4.762 €
Résultat d'exploitation	-70.450 €	-14.083 €	-56.367 € -400,25%
Résultat financier	26.211 €	4.855 €	+21.356 € +439,88%
Résultat exceptionnel	0 €	-32.718 €	+32.718 €
Affectation et prélèvement	0 €	0 €	0 €
Résultat avant impôt	-44.239 €	-41.945 €	-2.294 € -5,47%
Impôt société	-1.344 €	0 €	-1.344 €
Résultat de l'exercice	-45.584 €	-41.945 €	-3.639 € -8,68%

Entretien présenté par Clarebout Ludovic

REPARTONS DE VOTRE RÉSULTAT

Résultat de l'exercice 2012	-45.584 €
Charges sans décaissement de trésorerie	+41.615 €
Produits sans encaissement de trésorerie	-19.505 €
Moins-values sur cessions d'immobilisations	0 €
Capacité à générer de la trésorerie	-23.474 €

C'est ce que l'on appelle la C.A.F. ou Capacité d'AutoFinancement de l'entreprise

Charges non décaissées :

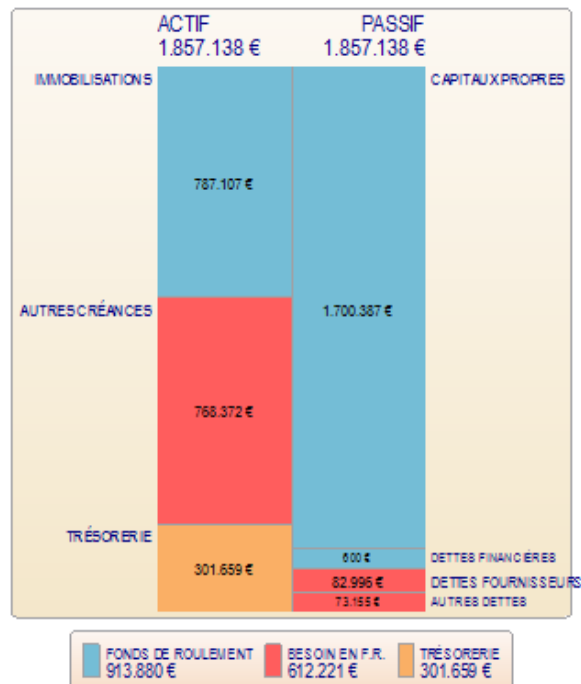
- amortissement, réduction de valeur (dépenses antérieures qui sont étalées dans le temps au niveau comptable)

Produits non encaissés :

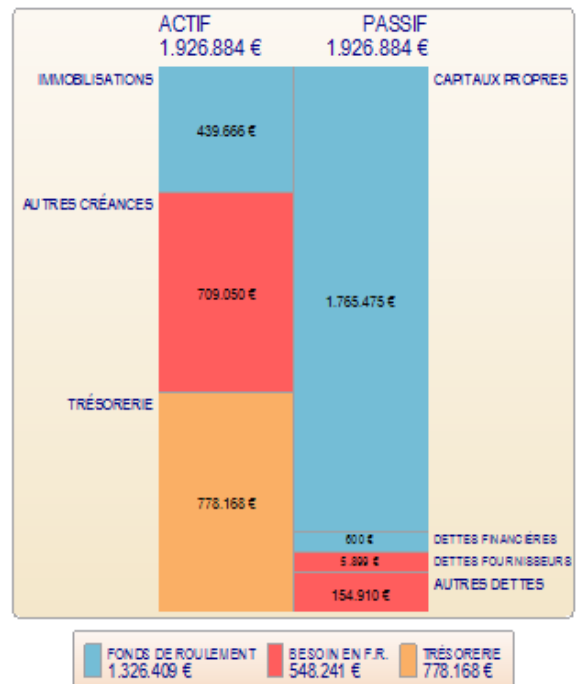
- subsides en capital (produits perçus antérieurement qui sont étalés dans le temps au même rythme que l'amortissement)

Entretien présenté par Clément Ludovic

BILAN AU 31/12/2012



BILAN AU N-1



Entretien présenté par Clément Ludovic

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime que des carences de gestion (absence d'un suivi comptable correct pendant 10 ans ; non-convocation de réunions du Conseil d'Administration; non-respect des statuts de la Régie ; convocation en urgence des administrateurs à une réunion du Comité de Direction ; ...) de la Régie sont à déplorer pour la période des années 2006 à 2010 et insiste sur les opérations actuelles de « rattrapage » (« après coup ») de ces mêmes carences. Il précise toutefois que pour les années ultérieures, il n'a remarqué aucun mouvement (financier) douteux. Il remercie Monsieur CLAREBOUT pour ses explications sur les comptes 2011. Il s'interroge sur la non-publication des comptes à la centrale des bilans et sur l'amende qui vient d'être infligée à la Régie en matière de TVA pour les années 2013 et 2014 suite au contrôle de l'Administration de la TVA. Il insiste sur les rôles essentiels que doivent jouer, dans le cadre d'une bonne et saine gestion financière, le Président et la trésorière de la Régie.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, estime que les courriers de la société DIALOGIC, représentée par Monsieur Philippe HOUSIAUX, sont à l'origine des présentes régularisations et trouve anormal que pendant 2 ans et demi, aucune réunion du Conseil d'Administration de la Régie n'ait été convoquée. Il estime que les exigences et principes de bonne gestion imposés aux organismes subordonnés à la commune doivent également être suivis et mis en œuvre au sein de la Régie.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie, précise :

- que la volonté, comme déjà expliqué lors de précédentes séances du Conseil, est de remettre au plus vite la Régie sur les bons rails. Il précise qu'en ce qui concerne la situation comptable de la Régie, celle-ci n'a, du fait de la transmission tardive (fin de l'année 2014) des rapports du précédent réviseur d'entreprise et malgré les innombrables échanges de correspondances sur le sujet afin de faire accélérer le processus, pu être mise au clair plus tôt. Dès lors, les courriers émanant de la société DIALOGIC n'ont rien à voir avec les points soumis ce jour à l'examen de la présente assemblée ;
- qu'au vu des explications données par Monsieur CLAREBOUT, il n'y a donc pas de « trou » financier dans la régie ;
- qu'en ce qui concerne la comptabilité de la Régie, que celle-ci avait été, dans un premier temps, tenue par un membre du personnel communal n'ayant pas le niveau de compétences suffisant pour ce type de dossier et que devant les difficultés tenant aux particularités de gestion d'une régie communale autonome, il a été ensuite décidé de faire appel à un expert-comptable ;
- que l'amende récemment infligée à la Régie a déjà été réduite de moitié et que des contacts sont en cours en vue d'obtenir une autre remise.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, s'interroge sur le timing relatif à l'approbation des comptes 2013 et 2014 de la Régie.

Monsieur le Président et Monsieur Philippe BERIOT, réviseur d'entreprise, rappellent que pour ce faire, il s'indique de d'abord clôturer les comptes 2012, soumis ce jour à l'approbation du Conseil. Ils précisent que l'élaboration de lettres de confirmation requiert beaucoup de temps et que dans les prochaines semaines, les approbations des comptes des exercices 2013 et 2014 pourront être soumises à l'examen de la présente assemblée.

Monsieur Philippe BERIOT précise encore que les démarches administratives de mise en œuvre du « ruling » qui a été octroyé par le service des décisions anticipées (S.D.A.) sont d'autant plus complexes qu'une régie communale autonome, de par sa nature, est soumise à la fois à des dispositions de droit administratif et à la fois à des dispositions applicables aux sociétés commerciales de type privé. Il précise enfin que les comptes à partir de l'exercice 2011 sont certifiés et font l'objet d'un avis favorable, qu'une lettre d'affirmation favorable et sans réserves sanctionne l'exercice 2012 et que le dépôt des comptes 2012 peut être effectué.

20^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Comptes annuels 2012. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 14 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre; Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, 2 abstentions, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

21^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Comptes annuels 2012. Décharge des membres des organes de gestion et de contrôle. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 14 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre; Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, 2 abstentions, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

Messieurs CLAREBOUT et BERIOT sont remerciés pour leurs explications et quittent ensuite la séance.

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 29.06.2015.

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, demande à ce que la remarque relative à la tenue le 06.06.2012 de la dernière réunion du Conseil d'Administration de la Régie Foncière, date communiquée par Monsieur l'Echevin Didier VANDESKELDE, soit actée au procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 29.06.2015 moyennant incorporation de la remarque susvisée.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 29.06.2015 ainsi modifié sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à la réservation de stationnement pour bicyclettes à 7780 Comines-Warneton dans la rue de Wervicq à hauteur et le long du n°133 (Maison des Jeunes) CARPE DIEM. Arrêt.

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter un règlement complémentaire relatif à la réservation d'emplacements de stationnement pour vélos face à l'établissement « Carpe Diem » sis rue de Wervicq, 133 à 7780 Comines.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite que soit instauré sur la Place Sainte-Anne le même type d'aménagements.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui précise que des aménagements existent sur la Place, à proximité des zones de stationnement, mais ne sont pas utilisés, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

3^e objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2015. Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut. Communication.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement général sur la comptabilité communale, le Conseil prend acte d'un arrêté daté du 10 août 2015, parvenu le 12 août 2015 à l'Hôtel de Ville, par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, approuve les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2015, arrêtées par le Conseil Communal lors de sa séance du 20 mai 2015.

Monsieur le Directeur Général précise que l'autorité de tutelle n'a apporté aucune modification en ce qui concerne les chiffres contenus dans ces modifications budgétaires et a considéré que ces documents étaient conformes à la loi et à l'intérêt général. Toutefois, il donne lecture de l'article 2 de cet arrêté d'approbation contenant deux remarques.

4^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen. Budget pour l'année 2016. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

5^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Bas-Warneton. Budget pour l'année 2016. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

6^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Chrysole de Comines. Budget pour l'année 2016. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

7^e objet : Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Budget pour l'année 2016. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : Eglise Protestante de Comines-Warneton. Compte pour l'année 2014. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

9^e objet : Travaux d'égouttage dans l'Impasse des 2 Ponts, dans le hameau du Bizet et dans une partie de la rue de Wervicq, dans l'ancienne commune de Comines. Décompte final. Approbation. Souscription de parts « F » au capital de l'Intercommunale IPALLE. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : Travaux d'égouttage dans la rue du Commerce à Comines-centre. Décompte final. Approbation. Souscription de parts « F » au capital de l'Intercommunale IPALLE. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet : Communes Pilotes Wallonie Cyclable. Marché public de travaux. Aménagement et extension d'une piste cyclable entre la rue du Commerce et la Lys rectifiée. Projet repris par le S.P.W.-D.G.O.2 « Mobilité et Voies Hydrauliques »-Direction des Voies Hydrauliques de Tournai. Abandon du dossier communal et remboursement des 2 avances de subsides reçus. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite connaître l'état d'avancement du dossier de rectification de la Lys.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite obtenir des informations sur les possibilités de connecter, à hauteur des futurs aménagements des Voies Hydrauliques, la gare de Comines au réseau de train Eurométropole, ce qui permettrait de pérenniser ladite gare.

Monsieur le Président précise que :

- en ce qui concerne la rectification de la Lys, ce dossier est attaché à un dossier international en ce sens que les Français devaient effectuer, sur le canal Condé-Escout, des travaux de dragage, ce qui, dans un premier temps, n'avait pas été fait, mais à propos desquels un accord Franco-Wallon vient d'être conclu. Il précise que le permis d'urbanisme relatif aux travaux de rectification de la Lys a été octroyé et que l'essentiel des travaux devrait débuter en 2017-2018 et qu'afin d'éviter la péremption dudit permis, des travaux de moindre envergure devraient bientôt être réalisés et ce, afin de ne pas devoir réintroduire un nouveau permis ;
- en ce qui concerne la connexion de la gare de Comines au réseau Français, ce dossier a été porté par l'ancien Maire de Comines-France, Monsieur Henri SEGARD, et lui-même, que ce dossier a été « oublié » sur de récentes cartes de l'Eurométropole, mais a été rappelé à cette dernière et sera donc ajouté.

12^e objet : Crédits d'impulsion 2015. Aménagement de chemins cyclo-piétons en site propre entre la rue Romaine et le quartier de la gare S.N.C.B. de Comines. Placement d'un éclairage public de type LED. Devis d'Eandis. Approbation. Décision du Collège Echevinal du 07.09.2015 (39^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : Crédits d'impulsion 2015. Marché public de travaux. Aménagement de chemins cyclo-piétons en site propre entre la rue Romaine et le quartier de la gare S.N.C.B. de Comines. Projet, cahier spécial des charges, devis, plans, avis de marché et Plan de Sécurité Santé. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision du Collège Echevinal du 07.09.2015 (40^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : Zones bleues. Adhésion aux conditions de la délibération du Comité sectoriel pour l'Autorité Fédérale n°12/2009 du 01.10.2009 portant autorisation unique pour l'accès au répertoire de la DIV à des fins d'identification des personnes qui sont débitrices, du fait de l'utilisation d'un véhicule, d'une rétribution, taxe ou redevance de stationnement (AF/MA/09/010). Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.). Devis relatif à l'éclairage de l'espace de convivialité et de la rue de la Cortewilde. Approbation. Décision.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui précise que le dossier attend le feu vert du pouvoir subsidiant, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : Agence de Développement Local. Régie communale ordinaire A.D.L. Proposition d'un budget prévisionnel pour l'exercice 2016. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Comptes 2014 de la régie. Modifications. Approbation des comptes 2014 corrigés de la régie ADL..

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

22^e objet : Urbanisme. Demande de permis n°7222 au nom de Monsieur Christian VERBRUGGHE, Quai Verboeckhoven, 14 à 7784 Comines-Warneton, et la S.A. DEMUYNCK BOUW, représentée par Monsieur Lode DEMUYNCK, Iepsestraat, 120 à 8890 Moorslede, relative à la construction d'un complexe de 36 appartements répartis en trois blocs, démolition préalable d'un hangar, construction d'une cabine haute tension et création et modification de voiries, Quai Verboeckhoven à 7784 Comines-Warneton. Décision.

Monsieur le Président propose au Conseil d'autoriser sous conditions la création et modification de voiries prévues à la demande de permis d'urbanisme n°7222 au nom de Monsieur Christian VERBRUGGHE, Quai Verboeckhoven, 14 à 7784 Comines-Warneton, et la S.A. DEMUYNCK BOUW, représentée par Monsieur Lode DEMUYNCK, Iepersestraat, 120 à 8890 Moorslede, relative à la construction d'un complexe de 36 appartements répartis en trois blocs, démolition préalable d'un hangar, construction d'une cabine haute tension au Quai Verboeckhoven à 7784 Warneton.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, estime que l'emplacement choisi pour ce complexe immobilier, éventuellement en zone inondable, n'est pas optimal et précise qu'il votera contre ce point.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite obtenir des renseignements sur la prise en charge des frais de travaux d'équipement. Il signale également que les planches du Quai Verboeckhoven sont, par temps humide, dangereuses et estime qu'il s'indique d'être attentif à cette problématique.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir si des dispositions sont prévues en matière d'éclairage à cet endroit qui peut être dangereux pour les usagers.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui précise que la voirie aménagée et sécurisée aux frais des demandeurs fera - à terme - l'objet d'une cession à la Ville, qui en deviendra alors responsable, que la problématique du plancher en mauvais état est régulièrement appréhendée par le service technique communal à travers des interventions et que la Commission consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) s'était prononcée favorablement sous conditions (notamment en matière d'éclairage et de protection anti-chutes) sur ce dossier, et en avoir délibéré, le Conseil décide, par 21 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre; Monsieur Freddy BAELEN, Madame Chantal BERTOUILLE et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Monsieur Eric DEVOS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Mesdames Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, 1 abstention, celle de Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, et 1 voix contre, celle de Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, de prendre la résolution suivante :

Voir annexe.

23^e objet : Taxation des Intercommunales à l'impôt des sociétés. Demande de substitution dans le régime de la taxe régionale sur la mise en CET ou de l'incinération des déchets ménagers. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

24^e objet : Maintien des Tribunaux de Tournai. Motion. Adoption.

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter une motion relative au maintien des Tribunaux dans les locaux du Palais de Justice de Tournai.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames, Messieurs les Echevins,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux,

Chers Collègues,

Avant d'en arriver à l'adoption de la motion à l'ordre du jour, permettez-moi un petit retour dans le passé, un passé récent même.

Après la suppression de la presque totalité des bureaux de poste de notre commune, après la fermeture des guichets de la gare de Comines, d'autres mauvaises nouvelles sont venues ternir le ciel Cominois durant ces vacances.

La fermeture du bureau des contributions de Comines est programmée avec transfert de 5 personnes vers Mouscron ou ailleurs. Avec quelles conséquences pour les Cominois ? Des permanences seront-elles organisées, seront-elles suffisantes, quand on voit les files chaque jour en juin ?

Le site Cominois de la Société Wallonne de distribution d'eau a définitivement fermé ses portes le premier juillet. Des rénovations - à hauteur de 430.000 € - y ont pourtant été effectuées. Trois membres du personnel doivent se rendre à Tournai pour recevoir leurs ordres et revenir à Comines y effectuer leurs tâches. Restructuration, paraît-il, mais quelle inefficacité ! C'est absurde.

Dans ces deux derniers cas, je n'ai vu, ni lu, ni entendu la moindre réaction des autorités communales, si ce n'est que quelques lamentations du Bourgmestre lors de l'inauguration d'une exposition sur « l'eau ».

Pas la moindre petite motion proposée, même via les chefs de groupes vu la période de vacances.

Je suis persuadé que vous êtes personnellement intervenu, Monsieur le Bourgmestre, et c'est tout à votre honneur. Cependant, ne croyez-vous pas qu'il est temps de cesser de jouer à Lucky Luke, le cow-boy solitaire et rassembler toutes les forces vives de notre commune, qu'elles soient politiques, économiques et sociales.

Car d'autres menaces planent sur nous. Et je ne citerai que (pour ne pas donner de mauvaises idées à certains) la Justice de Paix que vous avez vous même évoquée lors de l'assemblée des Bourgmestres. Cette justice de paix semble provisoirement épargnée, pour l'instant, à cause de la législation linguistique. Il est grand temps de se serrer les coudes.

Venons-en à la motion de ce jour. Elle nous est proposée, peut-être sous la pression d'autres bourgmestres. Tiens, à propos, avez-vous vu ou entendu les Tournaisiens nous soutenir dans nos problèmes de fermeture ? Moi pas.

Néanmoins, dans un souci de solidarité et pour sauvegarder l'accessibilité à la Justice de nos citoyens, je soutiens avec fermeté, cette motion justifiée, tout en déplorant l'absence de motions dans les cas précités.

Je vous remercie de votre attention .

ANDRE GOBEYN 21 septembre 2015 »

Monsieur le Président précise qu'à son initiative, la motion adoptée lors de la Conférence des Bourgmestres a retenu comme exigence la demande de maintien de la Justice de Paix à Warneton. Il cite l'exemple de ce qui se passe à la Société Wallonne de distribution des Eaux et précise que c'est grâce à des travaux d'installation de l'eau potable à travers la commune effectués avec l'aide d'un bull communal il y a quelques dizaines d'années que la commune est bien équipée dans cette matière. Il précise encore que le réseau local est considéré comme l'un des meilleurs en Wallonie et que des courriers ont été envoyés par ses soins à la S.W.E.. Il rappelle que de manière générale il est totalement et en tout temps disponible pour élaborer un texte et précise que très peu de membres de la

présente assemblée viennent prendre part au travail d'élaboration de textes de motions. Il rappelle à ce sujet la motion relative à la S.N.C.B..

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur le Président propose, en complément de la motion susvisée, d'adopter une motion relative au maintien de la Justice de Paix de Mouscron-Comines-Warneton-siège de canton de Warneton.

24^e objet a : Justice. Projet de réforme. Maintien des doubles cantons des Justices de Paix. Justice de Paix de Mouscron-Comines-Warneton. Maintien du siège de Warneton. Motion. Adoption. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

25^e objet : Enseignement maternel communal. Rentrée scolaire 2015-2016. Demande de reconnaissance de l'implantation de Bas-Warneton au titre de « Bâtiment annexe » de l'implantation de Warneton. Examen. Décision du Collège Echevinal du 07.09.2015 (35^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

25^e objet a : Proposition de motion en faveur des agriculteurs. Examen. Décision.

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, donne lecture du projet de motion relative au soutien aux agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

25^e objet b : Projets urbanistiques au Pont Rouge. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Port Autonome du Paco.

Pouvez-vous fournir une carte récente décrivant précisément les aléas d'inondation dans la zone située entre le Pont Rouge et les établissements CL Warneton le long de la Lys. Pouvez-vous signaler si récemment des modifications concernant le caractère inondable d'une partie de cet espace ont été officialisées ou non ? ».

Monsieur le Président précise que des cartes de ce type sont élaborées par les services de la Wallonie et sont disponibles sur le site de la Région Wallonne et invite dès lors Monsieur MOUTON à consulter ces cartes sur Internet. Il précise qu'il semble que la zone susvisée pourrait être classée en zone d'aléa faible et invite Monsieur MOUTON à se rendre au service Environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

25^e objet c : Problématique de l'accueil des migrants. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« La ville de Comines-Warneton peut-elle accueillir des migrants. Le groupe ECOLO est favorable à un accueil et demande comment la commune pourrait s'organiser pour l'assumer ? ».

Monsieur le Président rappelle qu'il y a 2 ans, des ILA (initiatives locales pour l'accueil) ont été mises sur pied par le C.P.A.S., que ces projets concernaient 12 personnes et que depuis, ces projets ne sont plus subventionnés par l'Etat Fédéral. Il estime qu'il s'indique de rétablir les projets ILA et précise que de renseignements obtenus lors de la Conférence des Bourgmestres de Wallonie Picarde, quelques 3.000 personnes sont concernées pour le Hainaut Occidental et que chaque commune doit partager l'effort. Il précise encore que la matière est gérée par FEDASIL, que le Ministre de l'Intérieur hésite encore entre le recours à des procédures subventionnées et une répartition judicieuse à l'échelle du pays et qu'à l'heure actuelle, aucune demande n'est encore parvenue à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, fait état d'une lettre émanant d'une habitante d'Houthem relative à la propreté dans la commune. Il se demande quelle(s) suite(s) sera(ont) réservée(s) à ce courrier.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, rappelle le manque de suivi dans l'entretien d'une plaine de jeux.

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, fait également le constat du nombre croissant d'incivilités environnementales et de comportements inciviques.

Monsieur le Président précise que des équipes d'agents de propreté sont depuis longtemps déjà organisées et fonctionnent de manière permanente. Il précise encore que la propreté publique exige un travail continu de tous et que, grâce aux actions des gardiens de la paix et des agents constatateurs environnementaux, la situation tend à s'améliorer. Il précise, en ce qui concerne le suivi des plaines de jeux, que des travaux sont en cours et qu'une solution permettant de remplacer un agent responsable actuellement en maladie est nécessaire.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, demande à ce que des chiffres soient fournis.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite connaître, dans le cadre du dossier introduit par le PACO pour le site de Warneton, les suites de la rencontre avec des représentants du C.P.A.S. de Courtrai et d'une rencontre à Halluin.

Monsieur le Président précise que lors de la réunion susvisée relative au « SCoT » (pour « schéma de cohérence territoriale »), si l'accord franco-belge sur la Lys a été évoqué, le dossier d'une zone industrielle à l'arrière du quai n'a pas été évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.35 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.